

# VILLENEUVE D'ASCQ



## DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

**OBJET:** Randonnées Rolier de Villeneuve d'Ascq  
pour l'année 2011

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport,

Considérant qu'à l'occasion des randonnées rolrier organisées sur la Ville par l'association « Ride On Lille » pour l'année 2011, il convient de prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement et garantir la sécurité publique.

AR N° 17315

Dossier suivi par :  
D. Soumillon/ E. Castelain

## ARRÊTONS

### ARTICLE 1

Les samedis 9 avril, 28 mai, 25 juin et 24 septembre 2011, Monsieur Thierry VANOFFE, représentant l'association « Ride On Lille » sise 23 rue Gosselet 59800 Lille est autorisé à occuper le domaine public entre 20h00 et 22h30, sous réserve de la présence de la Police Municipale. Des changements de dates peuvent intervenir sur décision de la Direction des Sports. Dans ce cas, le présent arrêté reste valable et inchangé.

### ARTICLE 2

Les samedis 9 avril, 28 mai, 25 juin et 24 septembre 2011, entre 20h00 et 22h30, le dépassement des randonneurs par des véhicules de toute nature sera strictement interdit.

#### RANDO du 9 avril 2011

Départ : 1<sup>ère</sup> boucle : place Allende, boulevard Van Gogh, rue Verte, rond point du forum, rue Verte, pavé du Moulin, pavé du Petit Moulin, rue des Epoux Labrousse, rue des Vétérans, rue Trémière, rue des Fusillés, rue Yves Decugis, rue Trudaine, rue de la Toison d'Or, rue Vermeer, place Allende, 2<sup>ème</sup> Boucle : rue Vermeer, rue entre Deux Villes, rue Trudaine, rue du Transit, avenue Jean Perrin, avenue Paul Langevin - sens horaire, rue Ticlén, avenue Halley, rue de l'Harmonie, avenue Harison, quai Hudson, rue du Président Paul Doumer, rue Charles Ronsse, rue de l'Abbé Cousin, rue du Général De Gaulle, rue Gaston Baratte, rue du Docteur Roux, rue Gallieni, rue des Martyrs, -PAUSE- parking de la Gare, rue Gaston Baratte, boulevard du Comte Montalembert, rue Pasteur, rue de la Station, rue de Lille, rue Baudouin IX, rue Breughel, rue Brève, avenue du Pont de Bois, rue du Blason, boulevard de Valmy, rue des Victoires, boulevard Van Gogh,  
Arrivée place Allende.

#### RANDO du 28 mai 2011

Départ 1<sup>ère</sup> boucle : place Allende, rue Vermeer, rue entre Deux Villes, rue Trudaine, rue du Transit, rue de la Tradition, rue Talma, rond-point de Tournai, rue des Fusillés, rue Yves Decugis, boulevard Georges Bizet, rue Debussy, rue des Fusillés, rue des Victoires, boulevard Van Gogh, place Allende.  
2<sup>ème</sup> Boucle : place Allende, boulevard Van Gogh, rue des Techniques, rue des Fusillés, rue Yves Decugis, rue des Stations, rue de Lille, rue Baudouin IX, rue Breughel, avenue de la Châtellenie, rue Charles le Bon, rue Chantepierre, rue de la Chevalerie, avenue Champollion, boulevard du Breucq, avenue de Canteleu, rue Carpeaux - PAUSE - halle Canteleu, rue du 8 mai 1945, rue des Enfants de Sarajevo, rue Marcel Boudieriez, rond-point de Tournai, rue des Fusillés, rue des Victoires, boulevard Van Gogh,  
Arrivée : place Allende

#### RANDO du 25 juin 2011

Départ : 1<sup>ère</sup> boucle : place Allende, boulevard Van Gogh, rue Trémière, rue des Fusillés, rond-point de Tournai, rue Talma, rue de la Tradition, avenue Jean Perrin, rue Yves Decugis, rue Trudaine, rue de la Toison d'Or, rue Vermeer, place Allende,  
2<sup>ème</sup> Boucle : place Allende, boulevard Van Gogh, rue des Techniques, rue des Fusillés, rue Yves Decugis, rue de la Station, rue de Lille, rue Baudouin IX, rue Breughel, avenue de la Châtellenie, avenue de la Chesnaie, rue de Fives, rue Alexandre Detroy, rue Jeanne d'Arc, rue Charles le Bon, rue Chantepierre, rue de la Chevalerie, avenue Champollion, rue du Lieutenant Colpin, boulevard de Mons, rue Papin - PAUSE - parking de la société Aspheria (proximité de la rue du Printemps), boulevard de Mons, rue Faidherbe, rue Jules Guesde, rue du Colonel Pollet, rue Emile Zola, rue de Fives, rue de la Chesnaie, avenue du Pont de Bois, rue du Blason, rue des Epoux Labrousse, boulevard de Valmy, rue des Victoires, boulevard Van Gogh,  
Arrivée place Allende.

#### RANDO du 24 septembre 2011

Départ : 1<sup>ère</sup> boucle : place Allende, rue Vermeer, rue entre Deux Villes, rue Trudaine, rue du Transit, rue de la Transition, rue Gaston Baratte, rue du Moulin d'Ascq, rue Marcel Boudieriez, boulevard Georges Bizet, rue Debussy, rue des Fusillés, rue Trémière, boulevard Van Gogh, place Allende,  
2<sup>ème</sup> Boucle : place Allende, boulevard Van Gogh, rue des Techniques, rue des Fusillés, rue Yves Decugis, rue de la Station, rue de Lille, rue de la Justice, rue du 8 mai 1945, rue Carpeaux - PAUSE - halle Canteleu, avenue Canteleu, rue de la Cimaise, avenue de la Marque, boulevard de Mons, rue Parmentier, rue Jules Guesde, avenue Champollion, avenue de la Châtellenie, rue Breughel, rue Baudouin IX, rue de Lille, rue Pasteur, rue des Enfants de Sarajevo, rue Marcel Boudieriez, rue des Fusillés, rue des Victoires, boulevard Van Gogh,  
Arrivée place Allende.

### ARTICLE 3

Durant ces périodes (à l'exception des voies piétonnes), le cortège des randonneurs sera précédé et suivi par des véhicules munis de gyrophares. Le véhicule arrière sera équipé d'un panneau d'interdiction de doubler.

En présence du cortège, les usagers circulant en sens inverse de la colonne devront s'arrêter sur leur droite. A l'intérieur du cortège, aucun véhicule ne devra se trouver en mouvement.



AR N°17315

**ARTICLE 4**

L'ensemble des participants formant le cortège devra se conformer strictement aux dispositions du code de la route, aux arrêtés municipaux en vigueur, réglementant la circulation des rues empruntées et obéir aux injonctions que pourraient leur donner les forces de l'ordre dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publiques.

**ARTICLE 5**

Des dispositions particulières devront être prises pour veiller à ne pas troubler l'ordre public, notamment en matière de bruit. L'usage d'amplificateur de son doit être réservé exclusivement à la sécurisation du parcours. De même, les participants devront conserver avec eux, papiers ou déchets qu'ils pourront placer dans les corbeilles publiques réservées à cet usage.

**ARTICLE 6**

Les organisateurs devront s'assurer de la présence des signaleurs aux intersections, avant le passage du cortège, du concours du service de la protection civile, et contracter une assurance qui couvre l'ensemble de la manifestation.

**ARTICLE 7**

Cette occupation du domaine public est précaire et révoquant à tout moment par la commune, pour des raisons tenant à l'ordre public ou à l'intérêt général notamment la réalisation de travaux ponctuels urgents et imprévus dont l'exécution réalisée en régie ou par entreprise est ordonnée par LMCU dans le cadre de ses compétences légales, sans que cela ne donne à versement d'indemnité.

**ARTICLE 8**

La commune décline toute responsabilité en cas de manquement de la part des participants à l'une des obligations contractuelles, légales ou réglementations qui pourrait être à l'origine d'un incident touchant un participant ou une tierce personne.

**ARTICLE 9**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

**ARTICLE 10**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Police et l'Etat Major de la Gendarmerie Nationale de Villeneuve d'Ascq, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon la réglementation en vigueur et dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine,
- Centre de Secours de Villeneuve d'Ascq,
- Centre de Secours de Bouvines 59000 Lille,
- SAMU régional, CHRU de Lille, 59037 Lille,
- Monsieur le Directeur de la Société Transpole à Marcq-en-Baroeul (à l'attention de M. Despagne),
- Services : VEEP, Protocole et Manifestations, Sports, Communication, Police Municipale,
- M. Thierry VANOFFE, Association « Ride On Lille » 23, rue Gosselet 59800 Lille,
- Hôtel de Ville, Mairies de quartier d'Annappes, d'Ascq, Flers Bourg, Flers Breucq, Cousinerie, Triolo.



Fait à Villeneuve d'Ascq, le 10 février 2011.  
Le Maire,

Gérard CAUDRON

Affiché le : 17 fév 2011